



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente 12, rue St Jérôme 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, Mme BOISSINOT Raïssa, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme. LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme VALEAU Roseline

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Julie FAYOLLE – Mme Audrey FABERT- Mme. Sylvie LE MOAL– Mme Leïla THOMINIAUX

ABSENTS : néant

POUVOIRS :

Mme Julie FAYOLLE donne pouvoir à M. Laurent GOURET
Mme Audrey FABERT donne pouvoir à Mme Raïssa BOISSINOT
Mme Leila THOMINIAUX donne pouvoir à M. Daniel PAGEAU

M. Daniel JOUNEAU a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 mai 2021
2. Augmentation de l'enveloppe 2021 attribuée à la formation des élus (*Ce point a été rajouté à l'ordre du jour du Conseil et validé par l'ensemble des membres présents au CM*)
3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
4. Signature d'un avenant au contrat de prêt CRCA de 500 K€ de décembre 2009
5. Création poste temporaire pour Volontariat Territorial en Administration
6. Demande subvention par deux jeunes Coufféens – projet descente Loire en kayak
7. Modalités de prise en charge des frais de déplacement élus
8. Décision modificative budgétaire N° 1 au budget principal commune
9. Intercommunalité
10. Comptes rendus des commissions extra-municipales
11. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter celle-ci lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021.

2. Augmentation de l'enveloppe 2021 attribuée à la formation des élus

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est exposé au Conseil Municipal que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Une enveloppe budgétaire d'un montant minimum égal à 2,00% des indemnités de fonction avait été accordée pour la formation des élus municipaux soit pour l'année 2021 un montant de 1 590,60€ augmenté du solde de 2020 (661,32€.) soit un total de 2 251,92€.

Compte tenu des possibilités budgétaires et surtout des besoins en formation liés à la réalisation de projets complexes, il est proposé

D'augmenter cette enveloppe de 2 385,92 € pour un total annuel au titre de l'année 2021 de 3976,52 €, montant équivalent à un taux de 5 % des indemnités de fonction des élus consacré à leur formation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé ci-dessus, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer, dans le cadre de la modification du budget 2021, une enveloppe budgétaire complémentaire de 2 385,92 € pour la formation des élus municipaux, soit au final 5,00% des indemnités de fonction des élus municipaux pour un montant total de 3 976,52 € augmentés du solde de 2020 (661,32€).

3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

D-2021-063	17/05/2021	VM	Lambris école(matériaux)	1 075,93 €
D-2021-064	17/05/2021	YESS électrique	Matériel électrique (radiateurs CCAS)	625,34 €
D-2021-065	17/05/2021	Signaux girod	Signalisation verticale (panneaux)	2 413,97 €
D-2021-066	20/05/2021	Net Box	Nettoyage pont noyer (retrait arbres)	2 220,00 €
D-2021-067	21/05/2021	Effivert	Régénération terrain foot (entretien)	5 040,00 €
D-2021-068	21/05/2021	Mavasa	Lame de banc plastique recyclé	1 212,00 €
D-2021-069	21/05/2021	Signaux girod	Signalisation verticale	55,33 €

D-2021-070	26/05/2021	H Déco	Peinture logement 14 rue des vignes	706,00 €
D-2021-071	01/06/2021	Point P	Bétonnière (achat)	935,26 €
D-2021-072	01/06/2021	Sider	Serrure garage 14 rue des vignes	110,66 €
D-2021-073	01/06/2021	Aquatical	Arrosage terrain foot (pièces arroseur)	351,42 €
D-2021-074	01/06/2021	BOMA	Achat autolaveuse (pour école)	3 528,94 €
D-2021-075	04/06/2021	RAMET	Réparation du palier de lames (sur motoculteur)	111,41 €
D-2021-076	08/06/2021	Sider	VMC et rideau douche 14 rue des vignes	179,35 €
TOTAL				18 565,61 € €

4. Avenant au contrat prêt CRCA de 500 000 € réalisé en décembre 2009 pour réaménagement

Présentation : Daniel PAGEAU

Lors du dernier conseil municipal, nous avons acté la proposition du crédit agricole relative à la **réduction à 3.63 % du taux d'intérêts** portant sur un prêt de 500 K€ réalisé en déc. 2009 et remboursable sur 20 ans au taux initial de 3.98 %). Le capital restant dû au 25/09/2021 est de 261 222,50 € ; les frais de réaménagement s'élèvent à 300 € et les nouvelles trimestrialités seraient de 8 952,63 € au lieu de 9 093,54 € actuellement. La signature d'un avenant au contrat de prêt initial est nécessaire pour valider cette proposition.

Soit un gain de 4 490,67 € sur la durée du crédit restant à honorer (8,5 ans).

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le maire à signer auprès du CRCA l'avenant au contrat du prêt de 500 000 € de décembre 2009 permettant ce réaménagement.

5. Création poste temporaire pour Volontariat Territorial en Administration

Présentation : Daniel PAGEAU

La présentation de ce dispositif par Leila THOMINIAUX a déjà eu lieu lors du Conseil Municipal du 20 mai.

En termes d'accompagnement en ingénierie, le volontariat territorial en administration (VTA) est un nouveau dispositif. Celui-ci permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'État peut aider la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet. À l'échelon national, seuls seront retenus 200 dossiers.

Les missions confiées aux jeunes volontaires peuvent notamment consister au soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Ce dispositif peut éventuellement compléter les réflexions en cours et à venir : les études plan guide, commerces, lotissement, garage du bas du bourg, sucrerie...

Par ailleurs, une offre globale de mentorat, de formation et de mise en réseau sera proposée par l'ANCT pour accompagner les jeunes volontaires dans leur mission et la capitalisation de leurs acquis.

Une ou des journées en présentiel ou en distanciel, selon l'évolution de la crise sanitaire seront par exemples organisées. Des conférences thématiques, un espace numérique commun de nature à faciliter les échanges entre VTA seront proposées. Un kit de la prise de fonction du VTA sera aussi proposé.

La commune a donc posté une offre disponible ici : <https://vta.anct.gouv.fr/offresemploi/charge-e-de-mission-amenagement-de-centre-bourg-f-h>.

Sa mission générale : participer à la mise en œuvre de la politique d'aménagement communale et plus particulièrement du plan guide d'aménagement du centre-bourg

A la date du 10 juin, 8 candidats ont postulé sur ce poste avec une date prévisionnelle pour les entretiens fixée dernière semaine de juin avant dépôt à l'ANCT du dossier complet incluant le profil du candidat retenu pour validation ou non par cette structure et la Préfecture de Loire Atlantique et décision d'octroi d'une subvention de 15 000 € (qui financera pour près de la moitié le coût du recrutement)

En premier lieu, il importe de créer un poste non permanent d'une durée de 12 mois avec prolongation possible pour 6 mois supplémentaire : temps de réalisation de ce projet.

En second lieu, recruter un candidat pour la durée du poste crée sous condition suspensive d'octroi de cette subvention.

Le Conseil Municipal est informé qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 relatif à l'accroissement temporaire d'activités (article 3, 1°),

Considérant que l'organisation des services municipaux nécessite des recrutements pour besoins temporaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- **1 poste d'attaché** à raison de 35 heures hebdomadaires pour une période d'un an avec une prolongation de 6 mois possible. La rémunération totale brute versée (incluant primes et indemnités) ne pourra excéder celle correspondant à l'**indice brut 499**

Autorise le maire à procéder à ce recrutement sous réserve de la décision d'octroi par la Préfecture d'une subvention prévisionnelle de 15 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

6. Demande subvention par deux jeunes Coufféens – Projet descente Loire en kayak

Présentation : Laurent GOURET

Lors du CM de mai dernier le projet de descente de la Loire en kayak par deux jeunes Coufféens (Mathias Baudouin et Jean Richard) et deux autres personnes de l'ICAM de la Roche sur Yon vous avait été présenté.

Laurent GOURET, Cécile COTTINEAU et Yves TERRIEN ont rencontré ces jeunes le 29 mai 2021 afin d'envisager des actions relatives au ramassage de déchets sur la commune de Couffé et d'apporter un soutien financier à démarche environnementale (Budget déficitaire de 900 €).

Lors du BM du 7 juin 2021, il a été décidé de leur accorder une subvention de 200 € avec présentation de leur retour d'expérience au niveau de la commune lors d'une conférence. *Ce projet à forte connotation environnementale s'inscrit les objectifs de la commune*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de leur attribuer une subvention d'un montant de 200 €.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

7. Modalités de prise en charge des frais déplacement des élus

Présentation : Suzanne LELAURE

En application des articles 1.2123-18, L2123-18-1 et 1.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Il convient de distinguer :

Les frais de déplacement courants (sur le territoire de la commune) ;

Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune ;

Les frais de déplacement des élus à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

I - Les frais de déplacement courants sur le territoire de la commune

Les frais de déplacements des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction prévue aux articles L 2123-20 et suivants du CGCT.

II - Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune

Conformément à l'article L. 2123-18-1 du CGCT, les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils/elles représentent la commune ès qualité, hors du territoire communal. Dans ces cas, les élu-e-s peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou la 1ère adjointe.

Les frais concernés sont les suivants :

2.1 Frais d'hébergement et de repas

En application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié qui permet d'établir une indemnisation au plus proche de la réalité des frais engagés, le régime de remboursement des frais d'hébergement et de repas est fixé par cette présente délibération en date du 16 juin 2021 (cf. les montants en annexe n°1). Ces montants seront actualisés en fonction des modifications de texte.

Les justificatifs des dépenses réellement supportées doivent être impérativement présentés pour générer le versement de l'indemnisation des frais d'hébergement et de repas, dans la limite des montants inscrits en annexe n°1 et actualisés par les textes.

2.2 Frais de transport

En France métropolitaine, l'utilisation du train au tarif économique 2ème classe est le mode de transport à privilégier. Le recours à la 1ère classe peut s'effectuer mais sur la seule autorisation du Maire.

Le recours à la voie aérienne est possible lorsque la durée du ou des trajets effectués est supérieure à 6 heures ou en l'absence de liaison ferroviaire ou lorsque les conditions tarifaires sont plus favorables.

Les dispositions relatives au remboursement des frais de transport sont indiquées à l'annexe n°2. La revalorisation des indemnités ci-dessus suivra l'actualisation prévue par les textes réglementaires

A2.3 Autres frais

Peuvent également donner lieu à remboursement, sur justificatif de paiement, les frais :

De transport collectif (tramway, bus, métro, covoiturage...) engagés par les élu-e-s au départ ou au retour du déplacement entre leur résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours *du* déplacement,

D'utilisation d'un véhicule personnel, d'un taxi ou tout autre mode de transport entre la résidence administrative et la gare, ainsi qu'au cours du déplacement, en cas d'absence de transport en commun, ou lorsque l'intérêt de la collectivité le justifie,

De péage autoroutier, ou de frais de parc de stationnement en cas d'utilisation du véhicule personnel et lorsque les élus s'inscrivent dans le cadre des indemnités kilométriques (cf. annexe 2)

IV - Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus locaux, dans son article L. 2123-12, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R. 2123-12 à R. 2123-22 de ce même code.

Les frais de formation (droits d'inscription, hébergement, déplacement) constituent une dépense obligatoire pour la commune, sachant que la prise en charge par la collectivité ne s'applique que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément, conformément aux articles L 2123-46 et L 1221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais pris en charge sont les suivants :

- Frais d'hébergement et de repas (annexe n°1)
- Frais de transport (annexe n°2)
-

ANNEXE 1 : BARÈME DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES ÉLUS MUNICIPAUX : INDEMNITÉS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS

Pour les missions ou intérim en métropole et en outre-mer, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit à la date du 1- juillet 2021 :

	PROVINCE	PARIS (Intramuros)	VILLES DE PLUS DE 200 000 habitants ou communes Grand Paris
Hébergement	70€	110€	90€
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 C	15,25 €	15,25 €

D *liste des communes au 01/03/2019 décret 2015-1212 du 30/09/2015

La revalorisation des indemnités ci-dessus suivra l'actualisation prévue par les textes

réglementaires ANNEXE 2 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

En France métropolitaine, le remboursement des frais de transports s'effectue sur la base du transport ferroviaire économique de 2ème classe.

Utilisation du véhicule personnel :

L'utilisation par l' élu de son véhicule personnel peut être autorisée par l'autorité territoriale, préalablement au départ. Dans ce cas, elle donne lieu à une indemnisation sur la base du tarif de transport public le moins onéreux (billet SNCF 2ème classe).

Si la localité n'est pas desservie de manière satisfaisante par les transports en commun, l'utilisation du véhicule personnel sera autorisée. Le remboursement se fera sur la base d'indemnités kilométriques, actualisée par arrêté ministériel et calculée par un opérateur d'itinéraire via internet (trajet le plus court).

— Motocyclette (tout type de cylindrée) = 0,14C

La revalorisation des indemnités ci-dessus suivra l'actualisation prévue par les textes réglementaires

En réunion de bureau du 7 juin, il a été convenu qu'en cas d'utilisation de son véhicule personnel, le remboursement se fera sur la base d'un tarif de 0,30 € le kilomètre et cela quel que soit la puissance fiscale du véhicule. Les trajets d'une distance A/R inférieure à 20 kilomètres ne pourront donner lieu à remboursement. Pour les déplacements en train, ceux-ci seront remboursés sur la base d'un tarif 2^{ème} classe.

En ce qui concerne les frais d'hébergement et de restauration, si ceux-ci sont inférieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation en vigueur, le remboursement s'effectuera sur la base des frais réellement engagés.

Avant tout déplacement, Un ordre de mission devra être signé par le maire ou la 1^{ère} adjointe

Il est rappelé que le covoiturage est vivement souhaitable et cela dans la mesure du possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 20 voix pour :

- DÉCIDE d'approuver les modalités de remboursement des frais engagés à l'occasion de leur mission d' élu telles qu'elles sont exposées ci-dessus

-AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

8. Décision modificative N°1 Budget principal commune

Présentation : Suzanne LELAURE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2021 COMMUNE

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSE				RECETTES			
CHAP.	Ar-ticle	Montant	Libellé	CHAP.	Ar-ticle	Montant	Libellé
65	6574	-6 952,50	Subventions fonctionnement pers. Droit privé				
65	6532	3 000,00	Frais de mission élus				
65	6535	2 385,92	Formation élus				
67	6718	2 327,40	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
67	6745	6 952,50	Subventions aux personnes de droit privé				
012	64131	12 000,00	Personnel non titulaire				
022	022	3 086,68	Dépenses imprévues				
023	023	-22 800,00	Virement à la section d'investissement				
TOTAL		0,00		TOTAL		0,00	

INVESTISSEMENT							
DÉPENSE				RECETTES			
CHAP.	Ar-ticle	Montant	Libellé	CHAP.	Ar-ticle	Montant	Libellé
				16	1676	22 800,00	Dettes envers locataires acquéreurs
				021	021	-22 800,00	Virement de la section de Fonctionnement
TOTAL		0,00		TOTAL		0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget principal 2021 de la commune comme présentée ci-dessus :

9. Intercommunalité

9.1 - CR Atlantic eau du 20 mai 20218

Présentation : Daniel PAGEAU

Bilan activité d'exploitation 2020 : Les casses sont dues à la vétusté du réseau (1413 km pour le secteur d'Ancenis), à l'intervention de tiers (travaux publics...) et à une pression importante sur le secteur d'Ancenis.

En cas de problème, VEOLIA doit intervenir dans l'heure et 24 H/24

- Lavage de 9 réservoirs. Démolition du château d'eau prévue sur juin 2021
- Au niveau des prises incendie souvent utilisées par les gens du voyage, les entreprises de nettoyage, il a été mis en place des bornes vertes sécurisées. À utiliser également pour les programmes d'enrobé sur les communes.
- Augmentation des branchements -> 29789 compteurs sur le pays d'Ancenis dont 505 ont été remplacés. À noter qu'environ 600 compteurs sont inaccessibles pour les relevés.
- Nouvelles règles depuis l'AG de mars 2021 : Les extensions sont limitées à 400 mètres. Le tarif de raccordement est de 1900 € (forfait jusqu'à un certain linéaire)
- Incitation économie d'eau : - Proposition pose de mousseurs (cadre CCAS)
 - o Parcours pédagogique à l'usine d'eau d'Ancenis
 - o Distribution malles dans les écoles
- Retrait des antennes téléphoniques sur les châteaux d'eau pour sécurisation des ouvrages (Délibération du 7 juillet 2017) -> Sur les 48 conventions identifiées en Loire atlantique, 18 ont été retirées totalement, et 14 ont un site de substitution. Il reste donc 16 conventions dont le projet de pylône n'a pas encore été atteint.
- Télé-relève : Véolia s'est engagé à mettre en place un service de télé-relève pour les 50 plus gros consommateurs du territoire et pour les compteurs communaux, soit 705 compteurs au total. Pour cela des modules communicants seront placés sur les compteurs et des antennes appelées passerelles ont été installées sur 5 châteaux d'eau ; des modules répéteurs seront installés sur des candélabres dans les communes dans le cadre d'une convention
-
- Programme des travaux lancés en 2019 au profit de l'entreprise COCA -> 841 K€ HT + avenant de 79 K€ HT suite rencontre de rocher, intempéries, etc... dont COUFFE à la Gerbauderie et à l'Aubrière.
→ A noter des soucis rencontrés avec l'entreprise COCA notamment en réparation de voirie
- Programme des travaux 2020 : Desserte d'habitations supprimée à la Tonnerie car il n'y a pas eu de demande de branchement
- Programme des travaux 2021 : Desserte habitations à la Noue et à la Guinière -> Pose conduite terminée
- Qualité de l'eau distribuée en 2020 : L'eau de l'unité de distribution d'Ancenis est de bonne qualité bactériologique et physicochimique à l'exception d'un pesticide, mais dont la présence ne constitue pas un risque pour la santé au regard des valeurs sanitaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

9.2 – Séminaire tourisme COMPA du 17 mai 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Cabinet Co-managing - > Mr DEVANNE

Les communes sont plutôt partie prenante dans l'objectif tourisme. Par contre, il est noté une non connaissance en termes d'importance de la fréquentation touristique en pays d'Ancenis, ni des caractéristiques de sa clientèle

• Tendances sociétales tourisme

- Tourisme près de chez soi : - Micro aventure (journées découvertes...)
 - Développement du tourisme près de chez soi (consommation locale)
 - L'expérientiel n'est pas sensationnel (retour au calme, faire soi-même)
 - o Connection à la nature (29 % des français souhaiteraient vivre des séjours plus ruraux et moins peuplés -> vacances au vert, lieux insolites...)
 - o Une consommation engagée (éthique, durable et responsable) -> Attentes : gestion environnementale des destinations – hébergement engagé – mobilités douces pour les vacances – tourisme plus responsable – préservation et réparation du territoire
 - o Flexibilité et liberté (adaptation rapide et réactivité)

- Télétravail -> 8 DRH/10 souhaitent voir pérenniser le travail à l'extérieur – bureau/travail partagé – hébergement/restauration
- Hybridation – Complément d'activités (espace coworking) – hôtel /musée
- Plaisir de vivre -> Tourisme festif
- Le collectif, le collaboratif -> Hausse demande de séjours pour grands parents, enfants, petits-enfants, grandes locations avec piscine, séjours comme à la maison – activités pleine nature

- **Le territoire est-il une destination ?**

De l'avis des personnes présentes, le territoire apparaît plutôt comme un morceau de destination

Idées ressorties : - Mettre en valeur l'ensemble du Pays d'Ancenis

- Attirer les familles avec ados !!! Mais peu d'activités pour les ados
- Mettre en valeur l'intérieur des terres en profitant de la Loire à vélo déjà organisée et promue par d'autres organismes

A développer : - Aire d'accueil des camping-cars – gîte de famille – rendre accueillant les bourgs – histoire des communes

- * **Attentes des sociaux-professionnels**

- Travailler l'adaptation des offres -> Sécurité sanitaire – produits locaux



Il est souhaité que des antennes relais soient mises en place dans les terres (commerces, tiers-lieux, mairie, gîtes...), afin que les touristes puissent avoir des infos sur les lieux à visiter, les festivités...

9.3 – CR Commission solidarité COMPA du 27 mai 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

- Subventions aux associations (3^{ème} session 2021) -> Couffé=> Néant
- Culture : Présentation 18^{ème} édition du festival « ce soir je sors mes parents » du 22 au 24 octobre 2021 sur la zone de LIGNE (Communes concernées : Joué/Riaillé/Trans/ Pannecé/Teillé/Mouzeil et Ligné)
 - 11 spectacles (dont 4 gratuits) + 4 présentations aux écoles
 - Nombreux spectacles (conte musical, danse, concert, poésie, musique, culture reggae, théâtre gestuel...) arts visuels et projet fédérateur avec création d'un parcours « street art » et temps de rencontre avec les habitants.
- Piscines : Charbonnière : La réception des travaux a eu lieu le 7 mai 2021 avec reprise des séances pour les scolaires le 10 mai et réouverture au public le 12 mai 2021
Piscine Alexandre BRAUD (Vallons de l'Erdre) : Rénovation pour un coût de 3 500 000 € HT -> l'avis motivé du jury sur le choix du lauréat sera proposé au vote du conseil communautaire du 3 juin 2021.
- Sport-santé-solidarité

La maison des adolescents du 44 est un GIP (groupement d'intérêt public). La maison des adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement gratuit et anonyme pour les adolescents de 11 à 21 ans et leur entourage.

Des permanences ont lieu le mercredi à la mairie d'Ancenis et le mardi après-midi à l'espace France service à Riaillé

La COMPA subventionne à hauteur de 31 cts par habitants soit 21 195 € en 2021.

Quelques chiffres pour le pays d'Ancenis en 2020 :

- ➔ Relations familiales, amoureuses, amicales, deuil -> 96,3 %
- ➔ Mal-être (plan somatique, suicide, estime de soi, stress, déprime, etc... -> 59,5%
- ➔ Violences subies (sociales, sexuelles, familiale ou scolaire) -> 20,7 %
 - 480 entretiens dont 440 sur Ancenis et 40 sur Riaillé
 - 97 jeunes en parcours de suivi sur Ancenis et 11 sur Riaillé
 - 59.2 % des jeunes reçus sont des filles et 40.8 % des garçons.
 - La moyenne d'âge est de 14 ans.

Suite intervention Laurent GOURET -> **A communiquer sur Couffé infos et intramuros**

EVENEMENTS SPORTIFS organisés par la COMPA

- **Eco R'aide les 7/8/9 juillet à MESANGER** (11^{ème} édition) -> Inscriptions 25 à 75 € en fonction du quotient familial -> 20 équipes x 4 soit 80 participants – jeunes de 13 à 17 ans -> Ouvert à l'ensemble des structures jeunesse dont CAR de COUFFE
- **TEAM and RUN** : le 27 aout 2021 au théâtre de verdure à Ancenis/St Géréon -> Réservé aux salariés des entreprises du pays d'ANCENIS -> Frais d'inscription 40 € par équipe dont 15 € seront reversés à l'association « les p'tits doudous de l'hôpital d'Ancenis

10. CR Commissions extra-municipales

10.1 – Commission scolarité jeunesse du 17 mai 2021

Présentation : Suzanne LELAURE

ÉCOLES HUGUES AUFRAY ET SAINT JOSEPH

Bilan 2020/2021

Le même constat est fait pour les 2 écoles :

- en raison de la crise sanitaire, beaucoup de projets ont été reportés voir annulés
- les enfants se sont bien adaptés, dans l'ensemble, aux consignes sanitaires et au port du masque

Projection 2021/2022

École Saint Joseph

- fermeture d'une classe en 2021/2022
- 143 élèves (contre 155) répartis en 6 classes (2 maternelles + 4 élémentaires en double classe)
- 2 départs en retraites (enseignantes)
- 2021-2022 sera une année scolaire dite « blanche » ; priorité donnée à l'accueil des nouveaux enseignants et aussi à fédérer l'équipe

École Hugues Aufray

- 7 classes : 167 élèves (contre 174) avec 63 en maternelles et 104 en élémentaires
- projets pas encore totalement définis à ce jour
- pas de classes découvertes
- a priori, le thème serait « le voyage autour du monde »

RETOUR SUR LES GROUPES PROJETS

- Aide aux devoirs (souhait d'une mise en place pour septembre 2021 – Sondage auprès des familles et article dans le Couffé Infos pour recherche de bénévoles – Inscription dans le cadre de l'accueil périscolaire)
- Trajets écoles-association (information au moment des inscriptions des associations concernées ALC, FCOC, basket et multisport)
- Décoration de Noël (ce groupe ne s'est pas encore réuni)

DIVERS

- Demandes diverses : reprogrammation de la venue des « paraflutistes » ; mise en place d'une semaine banalisée avec permis piéton, vélo et internet ; demande d'une visite d'une caserne de pompiers ; formation des enfants aux gestes de 1^{er} secours ; pérennisation des visites d'exploitation agricole
- Réactivation du CCE (conseil communal des enfants)
- Deux sujets à relancer : mise en place d'une aide pour la traversée de la D21 au niveau du carrefour de la salle polyvalente et le projet école-maison (liaisons douces)

10.2 – Commission sports du 18 mai 2021

Présentation : Frédéric DELANOUE

Points sur avancement des groupes de travail relatifs à :

- Planning occupation salle de sports (vision d'ensemble et amélioration du système...)
- Préparation réunion avec les associations dont mise en place du calendrier des fêtes pour les six derniers mois de l'année
- Sécurisation du terrain five -> Reste ouvert pour le moment et prendre décision en fonction de son utilisation -> Faire un règlement intérieur avec interdiction utilisation par personnes de l'extérieur !!!
planning avec créneaux des associations ...

10.3 – Commission mobilité – voirie du 19 mai 2021

Présentation : Joseph BRULE

REGLEMENT DE BUSAGE

Les fossés assurent des fonctions d'intérêt privé ou d'intérêt général (décantation / épuration des eaux, habitats naturels pour la faune et la flore, éléments paysagers) :

- Drainage et canalisation des écoulements des eaux de ruissellement et de l'eau retenue en excès dans les terres.
- Evacuation des eaux de ruissellement provenant de zones imperméabilisées (routes, parkings...). Ces écoulements impactent les ruisseaux qu'ils alimentent. En effet, en collectant les ruissellements, les fossés alimentent les cours d'eau situés en aval.

Le busage de fossés à l'amont d'un cours d'eau augmente son débit, ce qui, en cas de crue, peut avoir des conséquences importantes à l'aval et accentue le risque d'eaux de mauvaise qualité.

Actuellement, la commune de Couffé ne possède pas de règlement de busage. Aussi, il est proposé à la commission mobilité-voirie ce règlement de busage qui sera présenté en conseil municipal de juillet prochain. La tarification sera également revue.

Après échanges et modifications, le règlement busage a été validé par la commission.

Les tarifs seront revus en groupe de travail voirie. Julie Fayolle fera le point avec Pascal Dupont pour connaître le coût réel.

REPRISE DE CONCESSIONS – AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE

Lors du Bureau Municipal du lundi 10 mai, il a été demandé que la commission mobilité-voirie prenne en main le dossier quant à la création d'une ouverture à l'arrière du cimetière et à la réalisation de places de stationnements avec accessibilité aux PMR. L'association des Marguilliers sera consultée et sollicitée pour les travaux sur le mur.

RETOUR DU GROUPE TRAIL

Le groupe trail a pour objectif de rétablir la continuité du parcours venant d'Oudon le Pont Noyer vers la Gruère pour un retour sur Oudon par la Lhorie.

Des conventions d'autorisations ont été signées par les propriétaires terriens. Certaines mentionnent une interdiction de passage les dimanches et jours fériés pendant la période de chasse.

Le groupe continue ses démarches pour avoir l'accès à l'ensemble du circuit défini.

Concernant les embâcles du Pont Noyer, l'entreprise Nettbox a été retenue.

Le groupe de travail se réunit le mardi 25 mai prochain pour la constitution du dossier PDIPR

CR Groupe travail TRAIL du 19 mai 2021

Présentation : Yves TERRIEN

Préconisations du groupe sentiers :

Dans la perspective de renseigner le dossier technique PDIPR à échéance de cet été et de contribuer :

- A vérifier la qualité du balisage par les randonneurs et de corriger les défauts
- A faire respecter les conditions de conventions de passage dont la chasse

Les membres du groupe sentiers pédestres préconisent une mise en place d'un balisage provisoire dès cet été avec du mobilier réutilisable. La préparation sera effectuée par les membres du groupe sentiers. Le parcours qui sera inscrit au PDIPR aura une distance d'environ 6 kms dont 2175 m en terrain naturel, 2850 m en terrain stabilisé et 1145 m de voies bitumées. (18.5 % du circuit)

Lieux de départ :

- L'aire départementale de repos de Cuette
- La placette communale du village du Haut vieux Couffé (150 m²) comme possibilité ou variant de départ de plusieurs circuits dont celui de la Loge aux Moines.



10.4 – Commission Patrimoine tourisme du 27 mai 2021

Présentation : Cécile COTTINEAU

L'inventaire du patrimoine : Retour sur l'échange entre des élus et des membres « *d'Au temps le dire* » du 28 avril. Serge COLLINEAU précise que lors de cette rencontre, il a été présenté tout le travail réalisé par l'association depuis sa création.

Une **visite du local de l'association** situé dans le bâtiment de la bibliothèque est proposée le **samedi 19 juin à 10h00** avec invitation des conseillers municipaux à partir de 11h00.

Cécile COTTINEAU rappelle que le sujet de l'inventaire était bien axé sur la valorisation de ce qui a déjà été fait. Serge COLLINEAU précise que la rencontre a permis de comprendre l'intérêt de l'inventaire.

Accueil de Nathan Barré - étudiant stagiaire pour l'inventaire du patrimoine :

Nathan BARRE n'est pas présent ce soir car son université n'a pas souhaité signer une convention pour un stage qui n'est pas obligatoire. Par contre, Nathan BARRE a la volonté d'effectuer ce stage qui était prévu du 10 mai au 13 août 2021.

D'autres alternatives sont étudiées au niveau de la Mairie pour qu'il puisse venir réaliser cet inventaire.

Retour sur le groupe de travail "Le bourg à l'ancienne" :

Une précision est apportée sur la localisation de l'arbre commémoratif (un chêne d'Amérique planté en 1944).

Il existe des panneaux sur d'autres communes. (Ex. 3 types à Oudon : Totem, pupitre, plaque sur le mur). Il y a un logo sur chaque support : "la gazette d'Oudon".

Visionnage de photos du XXe siècle du bas vers le haut du bourg.

Des recherches complémentaires de photos vont être faites : collections privées, association Au temps le dire.

Qualité des panneaux ? Quels matériaux choisir ?

Démarcher des imprimeurs pour avoir des renseignements + coût.

La prochaine réunion a lieu le jeudi 1er juillet : choix des lieux et des photos.

Échanges sur le tourisme à Couffé

• **Développement du tourisme vélo** :

o Les cyclistes cherchent à éviter Nantes

o Ces itinéraires rejoignent la Vélo Francette

o Tracer un itinéraire pour rejoindre le projet en cours de Ligné jusqu'au camping d'Ancenis en passant par les hameaux de Couffé en évitant les grands axes routiers

o Ce circuit passe par le bourg de Couffé

o Seulement besoin de fléchage au sol, comme entre Nort s/Erdre et les Touches (il y a des indications en minutes + quelques panneaux)

o Variante en passant par la Gazie pour gîte étape

o Intérêt du développement de ce type d'itinéraires vélo pour nos commerces : c'est du tourisme durable

o Infrastructures pour créer une "halte vélo" pour accompagner cet itinéraire : préau, mobilier de stationnement, borne de recharge des vélos électriques (à proximité des commerces)

o Conditions de réussite : associer les communes voisines pour un itinéraire cohérent; et l'Office de tourisme pour impulser la promotion de cette variante depuis la Loire à vélo vers le Canal de Nantes à Brest

o Se rapprocher du Conseil départemental 44 pour mieux connaître leurs interventions.

• **Chemins pédestres à développer** :

o En particulier la Vallée du Hâvre pour relier Oudon et Couffé : Daniel PAGEAU informe la commission du projet de sentier Trail qui relie Couffé, Oudon, Le Cellier, Ancenis-Saint Géréon. Un groupe de travail issu de la commission Mobilité a travaillé sur des nouvelles conventions avec les propriétaires pour créer cet itinéraire. La signalétique est aussi reprise. Ce projet de sentier a un départ à Cuette et un autre départ au Vieux-couffé, qui rejoignent le Pont noyer où la passerelle provisoire sera prochainement installée. Une passerelle fixe sera ensuite budgétisée et installée.

o La commission Patrimoine et tourisme sera associée à la réfection de ces itinéraires de randonnée :

La thématique sentiers pédestres est animée par la commission Mobilité et voirie. Un groupe de travail s'est créé pour un sentier intercommunal, avec une partie sur Couffé dans le cadre du trail. (Sentier de la loge aux moines). Plus largement, un groupe projet sera lancé en associant les 4 commissions Mobilité et voirie, Patrimoine et tourisme, Ruralité, Sport et loisirs. Les objectifs qui seront poursuivis par ce groupe projet sont les suivants :

- Pourvoir l'ensemble du territoire en sentiers
- Proposer des sentiers de qualité et accessibles à tous, mettant en valeur notre patrimoine, et permettant la compatibilité et les différents usages du monde rural.
- Programmer les investissements pour les créations et aménagements sur la durée du mandat.

Ce groupe-projet est à la croisée de nos objectifs de commissions :

- **Hébergements touristiques** : Gites pour les familles à développer ? Hébergements pour cyclistes ?
 - o Recenser les hébergements et les porteurs de projet sur la commune
 - o Les interroger sur leurs besoins, sur la fréquentation qu'ils rencontrent.

- **Aire d'accueil des camping-cars**

- o Clientèle qui fréquente beaucoup le Pays d'Ancenis

- o Aire d'accueil existante à Teillé à côté du plan d'eau : échanger avec la commune de Teillé.

- o Possibilité avec l'opérateur « Camping-car park ». Intéressant car alerte et fermeture de l'espace. Ils s'occupent de la communication en amont. Coût d'investissement au départ 25-30k€ pour la borne. Rétrocession d'une part des recettes à la collectivité.

Retour sur le séminaire organisé par la Compa sur le tourisme :

Le 21 mai, Daniel Pageau a participé à un séminaire organisé par la COMPA sur le tourisme en Pays d'Ancenis

Nous avons terminé en échangeant sur l'intérêt du **développement touristique sur la commune**.

Nous nous sommes questionnés sur les apports financiers et les retombées économiques que cela peut réellement avoir au regard des investissements avancés.

A Couffé, il y a des **atouts existants** : le patrimoine répertorié, les châteaux, et les événements culturels.

Il est nécessaire d'aller plus loin sur les axes stratégiques à développer : tourisme nature, sport plein air, châteaux, culture...

Pour choisir l'angle et ne pas se disperser :

- Se donner des objectifs sur des échéances différentes à court terme pour ce qui est plus facilement réalisable, à et moyen terme pour avoir une vision plus lointaine et ambitieuse
- Prioriser nos actions.
- Mettre en avant les atouts des retombées pour les acteurs économiques et plus largement pour le territoire lors des rencontres avec les propriétaires privés.

Extrait du compte-rendu du bureau municipal du 26 avril 2021 : Pavoisement du drapeau breton sur la mairie.

Le BM a sollicité la commission Patrimoine et tourisme pour faire une proposition en retour au courrier de *Bretagne réunie* concernant le pavoisement du drapeau breton sur le fronton de la mairie.

Après réflexions sur le sujet, la commission a conclu que faire pavoiser le drapeau français, européen et breton a trait aux institutions, à la politique ou à l'identité et que le pavoisement dans ces conditions n'a pas obtenu l'acquiescement du groupe de travail.

Par contre dans le cadre de l'aspect culturel, la commission propose de montrer un signe culturel de l'histoire de la Bretagne à Couffé. Exposer un élément de l'histoire bretonne permet d'en parler. Ce sujet est ainsi abordé de manière ludique.

⇒ Installer sur le parvis de la mairie un panneau d'information rappelant de façon permanente l'appartenance à l'ancien duché et ancienne province de Bretagne.

⇒ Créer un événement à Couffé lors de la pose du panneau afin de :

- * Favoriser le débat sur la culture bretonne ;
- * Rappeler l'histoire ;
- * Créer un moment de convivialité, pour tous les âges ;
- * L'installation du "panneau culturel" doit être lié à l'évènement ;
- * Le pavoisement du drapeau sur la mairie ne doit pas être la porte d'entrée, car ça a une connotation nationaliste et politique.

Le bureau municipal suit l'avis de la commission Patrimoine et tourisme et valide le principe de réalisation d'un panneau et d'une journée d'animation.

Un groupe de travail élargi peut se saisir de cette décision pour concrétiser ces deux opérations.

Le groupe réfléchira sur l'intégration de la manifestation au planning des manifestations avec la commission Communication. La commission Culture et les associations culturelles seront aussi sollicitées pour entrer dans le groupe de travail. De là, sera décidée la saison concernée et la date de l'évènement.

10.5 – Commission jeunes du 29 mai 2021

Présentation : Frédéric DELANOUE

Les rencontres de la commission jeunes ont été interrompues le temps d'entrevoir une éclaircie en cette période peu propice auxancements d'activités,

La commission s'est à nouveau réunie les samedis 29 mai et 12 juin. Lors de la rencontre du 29 mai, les jeunes ont affiché une détermination à engager une journée Cinéma, initialement prévue début mars 2021.

Ainsi le samedi 3 juillet, la salle de l'Althéa sera transformée en salle de projection. Trois représentations du film « Hors Norme » (un film tout public) seront proposées aux spectateurs que les jeunes espèrent nombreux à 10 H 30 – 15 H 00 et 20 H 00. A cette occasion les jeunes invitent les jeunes du LODJ à participer à cet événement en proposant des ventes de collations.

Au cours de cette même réunion de nouvelles animations sont proposées :

- Le 2 octobre, une soirée Rollers au son des années 80-90. Le tout sur une piste de patinage éphémère ouverte de 18 H 00 à 23 H 00 autour de l'îlot du pôle enfance. Pour cette manifestation une invitation est lancée à CAR et au LODJ ainsi qu'aux deux APE.
- Un dernier projet est évoqué, consistant à organiser une chasse aux œufs à Pâques 2022.

Lors de la réunion du 12 juin, les correspondants de presse de l'écho d'Ancenis et de Ouest-France ont pris connaissance des initiatives de la commission, relatées par les jeunes. S'en est suivi les derniers calages concernant l'organisation du samedi 3 juillet. Mattieu, l'animateur du LODJ avait été convié pour cette occasion.

En seconde partie, le projet du Roller a été présenté. Deux des trois associations invitées ont participé aux échanges, L'APE St Joseph avec la présence de Pauline RAITIERE et Couffé Animation Rurale avec la présence d' Angélique CHAPEAU.

La commission jeunes propose aux associations de participer à cet événement en animant des stands, bars, information... Chacune des associations pourra ainsi tirer profit de cette soirée.

10.6 – Commission décorations de Noël du 7 juin 2021

Présentation : Raïssa BOISSINOT

Mathieu SORIN a été mandaté lors du dernier mandat pour la décoration de Noël au niveau du bourg sur une durée de cinq ans avec un budget annuel oscillant entre 1500 € et 2000 €. Objectif atteint selon Mathieu SORIN, chargé de la réalisation.

Un inventaire du matériel présent sur la commune a été effectué. Pour l'année 2021, le budget alloué pour les décorations de Noël est de 2200 €, avec par ordre de priorité :

- Équiper la route de la salle polyvalente à la sortie du bourg direction Mésanger. Huit mâts d'éclairage ont été budgétisés cette année pour l'installation de prises pour les décorations (devis à solliciter auprès de Bertrand DUPE, entreprise locale pour les fixations, ainsi qu'auprès du fournisseur habituel). Après constat sur place, il a été décidé d'équiper un mât sur deux en prise. (A budgétiser sur plusieurs années).
- Achat deux guirlandes Flash et deux guirlandes gouttes d'eau pour le bas du bourg

Pour le pôle enfance, recherche de palettes pour fabriquer des sapins en bois, (trois sapins pour chaque école, un sapin pour le local jeunes, un sapin au restaurant scolaire, et un sapin à la maison de l'enfance).

Pour l'année 2022, souhait d'intégrer le conseil communal des enfants au groupe de travail pour continuer la déco au pôle enfance.

La création d'un traîneau de Noël avec renne pourrait être installé dans le bourg.

Continuer la décoration sortie du bourg direction Mésanger(mâts)

10.7 – CR rencontre habitants rue de la vallée du Havre du 21 mai 2021

Présentation : Thierry RICHARD

Cette rencontre a été provoquée, suite au courrier d'une riveraine s'interrogeant sur le retrait des vasques aériennes et le fleurissement de la rue de la vallée du Havre. Une dizaine de riverain a répondu à l'invitation. Thierry RICHARD a expliqué le choix du retrait des suspensions lié à la contrainte environnementale de l'eau, à une volonté de réduire le coût d'entretien et à la sécurité des agents.

Une technique alternative a été mise en place dans le cadre d'un essai avec le semis d'un mélange fleuri en pied de mur pour lequel nous avons omis de communiquer. Il a été évoqué d'étendre cette technique en dehors du bourg. Les participants se sont dits plutôt satisfaits de cette expérience.

Pour le fleurissement, proposition d'une solution de mise en place de vivaces auprès des emmarchements avec appropriation des habitants qui ont évoqué la possibilité d'y ajouter des décorations complémentaires. A soumettre à la prochaine réunion de la commission.

A été également abordé lors de cette rencontre le problème de stationnement (A l'étude avec la commission voirie) et celui des poubelles. (Réflexion sur installation de cache poubelles pour les habitants qui n'ont pas de dépendances pour stocker les bacs...)

10.8 – CR rencontre association pêche « les amis du Havre » du 28 mai 2021

Présentation : Yves TERRIEN – Thierry RICHARD

Lors de cette rencontre constructive et intéressante il a été présenté la fauche tardive et le plan d'aménagement des espaces verts au plan d'eau à ce jour avec quelques modifications suite discussion avec les membres présents de l'association.

Il a été évoqué également l'entretien de la pêcherie et le nettoyage de la jussie par les pêcheurs.

10.9 – CR conseil école H. Aufray du 1/06/2021

Présentation : Suzanne LELAURE

Report lors d'un prochain conseil

11. Informations diverses

11.1 Stage inventaire du patrimoine

Présentation : Cécile COTTINEAU

Le bureau municipal du 7 juin 2021 a étudié la possibilité d'embaucher Nathan BARRE en CDD pendant deux mois pour réaliser les missions déterminées initialement par la fiche de stage. Ce dernier devait durer quatre mois.

Du fait du surcoût généré par un CDD, non prévu au budget prévisionnel, la durée trop courte pour réaliser un travail conséquent, il a été décidé de ne pas embaucher un stagiaire en CDD cet été.

Cependant à la prochaine rentrée scolaire, il commencera un master 2^{ème} année à l'université de la Rochelle et il aura un stage obligatoire de six mois à effectuer. Il pourra s'il le souhaite, demander à le faire à COUFFE.

Les missions seraient revues et élargies et nécessiteront plus que jamais l'emploi d'un étudiant pour réaliser cet inventaire.

11.2 Sorties de l'école H. Aufray du 17 mai et de l'école St Joseph du 31 mai sur les exploitations

Présentation : JérémY RAMBAUD

Coorganisées avec les commissions scolaires, restaurant, ruralité et agriculture ces sorties scolaires ont été bien appréciées par les élèves et le corps enseignant. Cinquante élèves lors de la sortie de l'école H. Aufray et deux groupes d'enfants pour l'école St Joseph. Présentation de l'exploitation laitière bio du GAEC de la Forge et de l'agroforesterie (reconnaissance des végétaux) et participation de la COMPA sur la plantation des haies et l'entretien des ruisseaux. Visite également de la tenue maraichère bio du jardin des sables avec explication sur la pollinisation des plantes. Le trajet aller-retour a été effectué par car (coût 260 €) suite aux mauvaises conditions météorologiques. Noémie Aurillon propose une autre promenade dans le bois de la Roche dans la mesure où celle du 17 mai n'a pu être effectuée.

En ce qui concerne la sortie du 31 mai pour l'école St Joseph, le programme a été tenu avec un trajet à pied et retour par le bois des Essarts et de la Roche. Les écoles demandent à pérenniser cette action. Remerciements à JérémY RAMBAUD pour son investissement et à l'équipe d'organisation ainsi qu'aux différents intervenants sur cette action (Gaec, des Forges, jardins des sables, la COMPA et le château de la Roche)

11.3 Lieu de tenue des prochains conseils municipaux

Présentation : Daniel PAGEAU

Suite à la décision du dernier bureau municipal, les séances de juin, juillet et septembre 2021 se dérouleront encore à la salle polyvalente.

Les activités des associations reprenant, la salle polyvalente ne sera plus disponible pour accueillir à la rentrée les conseils municipaux. Par ailleurs, la salle du conseil en mairie est trop petite pour accueillir le conseil mais aussi les journalistes et d'éventuels citoyens.

Aussi, Il est proposé qu'à partir du mois d'octobre que les conseils se déroulent à la salle des Chênes.

Cette salle doit être équipée informatiquement.

Une équipe composée de Suzanne LELAURE, Frédéric DELANOUE et Daniel PAGEAU doit plancher sur ce sujet.

Séance levée à 22 heures et cinquante et une minutes